

7 juillet 2015

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 7 juillet 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Patrice Brien, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Jasmin, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Maurice Boudreau, conseiller  
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Sept résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2015;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables et Rapport des dépenses durant le mois;
6. Correspondance;
7. Résolution pour l'inscription au congrès de la FQM;
8. Résolution concernant le transport en vrac;
9. Recommandation du CCU;
10. Résolution pour mandater un laboratoire pour l'étude de sol du secteur rue Auclair et du Sanctuaire;
11. Suivi du dossier bâtiment caisse populaire;
12. Dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2014;
13. Avis de la période des vacances des employés municipaux;
14. Voirie;
15. Travaux de nettoyage du fossé du 8e rang;
16. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
17. Suivi : Comités;
18. Affaires nouvelles;
- 18.1 Intersection Sainte-Anne Nord et 9e rang;
19. Période de questions;
20. Levée de la séance.

2015-07-79

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame Majella René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.  
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2015-07-80

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUIN 2015

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin et appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 2 juin 2015 soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

**Soccer:** nous serons disponibles dans la 2<sup>e</sup> semaine d'août, dossier à suivre.  
**Ajout d'un luminaire :** la demande est placée chez Hydro-Québec, nous sommes en attente d'une date par l'entremise de Bombardier Électrique.

2015-07-81

## 5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose le rapport des dépenses payées durant le mois ;  
Proposé par : M. Réal Vel  
Appuyé par : M. Denis Vel  
Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4402.39
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	6304.35
02-320 TRANSPORT	62311.77
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	5762.99
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	121.18
02-700 LOISIRS ET CULTURES	17.94
02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	3267.15
SOUS TOTAL	82187.77
Remise fédérale à déboursier	1040.00
Remise provinciale	7872.73
Ristourne à réclamer (TPS)	3421.06
Ristourne à réclamer (TVQ)	3412.57
FTQ à déboursier	270.45

Crédit à un fournisseur	(167.07)
Total	98037.51

Rapport des dépenses durant le mois de juin 2015 :	789.72\$
Salaires déboursés durant le mois de juin 2015 :	7171.16\$
Salaires déboursés à la séance au 7 juillet 2015 : (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)	3966.86\$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>109 965.25\$</b>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2015-07-82

### 6.1 RÉOLUTION D'APPUI À LA FQM POUR LA NÉGOCIATION DU PACTE FISCALE

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

**CONSIDÉRANT QUE** 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

**Il est proposé par : Marc Gilbert**  
**Et appuyé par : Maurice Boudreau**

**D'APPUYER** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**DE DEMANDER** à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.
- 

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-07-83

**6.2 APPUI DE LA MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LA TABAC**

Considérant que nous sommes sensibilisés par les ravages que la cigarette et les produits dérivés ont sur la santé de tous;

Considérant la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procèdera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Considérant que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif sur l'amélioration de la santé publique;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

2015-07-84

**6.3 RÉOLUTION D'APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SANTÉ À RACINE**

**Proposé par Jacques Jasmin**

**Appuyé par Réal Vel**

**Et résolu**

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle envoie une lettre d'appui concernant le projet de création d'une coopérative de santé à Racine.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-07-85

**6.4 RÉOLUTION CONCERNANT LA CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT 2014-2018 DE LA FONDATION DU CEGEP DE SHERBROOKE**

**Proposé par Jacques Jasmin**

**Appuyé par Réal Vel**

**Et résolu**

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribuera pour la somme de deux cent dollars par année pour les cinq prochaines années dans le cadre de la campagne majeure de financement 2014-2018;

Que M. Jacques Jasmin mentionne son intérêt à représenter la municipalité auprès de la Fondation du Cégep de Sherbrooke;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-07-86

**7. CONGRÈS 2015 DE LA FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS**

Considérant que nous avons prévu trois inscriptions au congrès de la FQM en 2015;

Considérant que nous privilégions les nouveaux élus en début de mandat;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par Denis Vel que le conseil défraie trois inscriptions (M. Louis Coutu, maire, M. Patrice Brien, conseiller et M. Maurice Boudreau) pour le congrès de la FQM du 24 au 26 septembre 2015 à Québec;

Que le montant de deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept et vingt-trois sous taxes incluses (2 397,23\$) ce qui représente trois inscription à 695,00\$ soient autorisés et pris à même le budget congrès élus;

Que les frais de subsistances et de frais de déplacement seront remboursés sur présentation de preuves justificatives;

Que les frais d'inscription des conjointes seront aux frais des participants;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-07-87

<b>8. AJOUT À NOTRE CLAUSE ADMINISTRATIVE- TRANSPORT EN VRAC</b>
--

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle requiert, régulièrement les services de compagnies d'excavation et de transport;

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire protéger son économie locale;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande que lors de l'exécution d'un contrat relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et les sous-traitants doivent utiliser, en tout temps pour le transport des matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50% en nombre de camions appartenant à des camionneurs résidents dans le secteur de de Sainte-Anne-de-la-Rochelle abonnés au service de courtage ou d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle en vertu de la Loi sur les transport(L.R.Q.,c. T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes matières en vrac, incluant la neige, à partir de leur source originale et principale qui entre au chantier, ainsi qu'aux matériaux d'excavation du chantier;

Que les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports du Québec.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

<b>9. RECOMMANDATION DU CCU</b>
<b>9.1 PPCMOI</b>

M. Maurice Boudreau, conseiller et délégué au CCU nous mentionne que les membres du CCU nous recommande de mettre en place un PPCMOI et de reviser les tarifs des demandes de permis. Deux dérogations nous sont soumisses pour approbation; une pour le 181 rue des Érables et une pour le 170 rue des Érables.

2015-07-88

**9.2 RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA DÉROGATION MINEURE AU 181, RUE DES ÉRABLES ACCEPTANT L'EMPIÈTEMENT DE UN MÈTRE DANS LA MARGE AVANT D'UN CÔTÉ DU GARAGE**

**Proposé par Réal Vel  
Appuyé par Denis Vel  
Et résolu**

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est en accord avec la dérogation mineure recommandée par le comité consultatif en urbanisme visant à accepter l'empiètement d'un mètre du garage dans la marge avant adjacente à la rue des Érables.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-07-89

**9.3 RÉSOLUTION D'APPUI À LA DÉROGATION MINEURE AU 170, RUE DES ÉRABLES POUR LA TRANSFORMATION DE LA GALERIE EN VÉRANDA**

**Proposé par Jacques Jasmin  
Appuyé par Réal Vel  
Et résolu**

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la dérogation mineure recommandée par le comité consultatif en urbanisme visant à transformer la galerie avant en véranda et empiéter de 1 mètre à 95 cm dans la marge avant.

M. le maire demande le vote :  
M. Maurice Boudreau et M. Patrice Brien sont en désaccord et les autres conseillers sont d'accord.  
Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

2015-07-90

**10. ENGAGEMENT D'UN LABORATOIRE POUR UNE ÉTUDE GÉOTHECNIQUE**

Considérant que nous effectuerons des travaux d'infrastructure dans le secteur Auclair et Sanctuaire;  
Considérant que notre firme d'ingénieur nous recommande une étude géotechnique du sol et du roc;  
Considérant que cette étude pourra être en référence dans notre appel d'offres;  
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil autorise Mme Majella René à faire des demandes de soumission pour ce type d'étude;  
Que sur réception des soumissions nous prendrons notre décision;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**11. SUIVI DU DOSSIER BÂTIMENT DE LA CAISSE POPULAIRE**

Nous suivons le dossier de près.

**12. DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2014**

Le dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2014 est déposé au conseil selon la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Chapitre M-22.1).

### **13. AVIS DE LA PÉRIODE DES VACANCES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Mme Majella René du 20 juillet au 31 juillet 2015

Mme Isabelle Perreault les 22 et 29 juillet 2015

M. Pierre Brien du 3 au 7 août 2015

Le bureau sera ouvert : 23 et 30 août 2015 en présence de Mme Marguerite Chalifoux

### **14. VOIRIE**

**14.1 Chemin de la Grande Ligne** : Les enseignes ne sont pas visibles à cause de la végétation, nous ferons une relance auprès du Ministère des Transports.

**14.2 10<sup>e</sup> rang** : L'asphalte a besoin de réparation.

\* M Louis Coutu se retire de la discussion et s'abstient de tout commentaire

### **15. TRAVAUX DE NETTOYAGE DU FOSSÉ DU 8<sup>E</sup> RANG**

Les travaux seront effectués en août et nous demandons des soumissions clé en main. Nous étudierons les solutions qui demandent de couper le moins d'arbres possible.

### **16. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

### **17. SUIVI : COMITÉS**

**Chambre de commerce de Valcourt et région** : Leur assemblée se tiendra le 14 juillet sur la montage de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et s'il pleut le bureau municipal sera disponible.

**Loisirs** : Cette année le nom de la fête sera « Fête des Loisirs » et se tiendra le samedi le 29 août. Des billets pour le repas seront disponibles en pré-vente et aucun billet ne sera vendu la journée même.

Les loisirs ont reçu une subvention dans le cadre du Pacte Rurale.

### **18. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **18.1 INTERSECTION SAINTE-ANNE NORD ET 9<sup>E</sup> RANG**

Les membres du conseil ont été mis au fait de la situation et nous mandats Mme René pour l'envoi d'une lettre demandant aux propriétaires ce qu'ils veulent faire pour corriger la situation.

#### **18.2 AJOUT D'UN LUMINAIRE À L'INTERSECTION DU CHEMIN SAINTE-ANNE NORD ET 9<sup>E</sup> RANG**

M. Jacques Jasmin demande que cet ajout soit étudié lors de la prochaine préparation du budget 2016

### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

### **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 22 h 05.

2015-07-91

Mme Majella René, gma 1  
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire  
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »